## **BURKINA FASO**

DECRET N° 2019- 0042 /PRES/PM portant composition du Gouvernement

Unité - Progrès - Justice

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES "

VU la Constitution;

VU le décret n°2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;

Sur proposition du Premier Ministre;

## **DECRETE**

Article 1: Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1. Ministre d'État, Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants :

Monsieur Moumina Chériff SY

- 2. Ministre d'État, Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale :

  Monsieur Siméon SAWADOGO
- 3. Ministre des Affaires Étrangères et de la Coopération : Monsieur Alpha BARRY
- 4. Ministre de la Sécurité :
  Monsieur Ousséni COMPAORÉ
- 5. Ministre de la Justice, Garde des Sceaux : Monsieur Bessolé René BAGORO
- 6. Ministre de l'Intégration africaine et des Burkinabè de l'Extérieur : Monsieur Paul Robert TIENDREBÉOGO

- 7. Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales :

  Monsieur Stanislas OUARO
- 8. Ministre de la Santé :

  Madame Léonie Claudine LOUGUE née SORGHO
- 9. Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement : Monsieur Lassané KABORÉ
  - 10. Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation :

Monsieur Alkassoum MAÏGA

11. Ministre de la Fonction publique, du Travail et de la Protection sociale :

Monsieur Séni Mahamadou OUÉDRAOGO

12. Ministre du Développement de l'Économie numérique et des postes :

Madame Hadja Fatimata OUATTARA née SANON

13. Ministre de la Communication et des Relations avec le Parlement.

Porte-parole du Gouvernement:

Manaiere Barle Barl

Monsieur Remis Fulgance DANDJINOU

14. Ministre de l'Agriculture et des Aménagements Hydro-agricoles :

Monsieur Salifou OUEDRAOGO

- 15. Ministre de l'Eau et de l'Assainissement : Monsieur Niouga Ambroise OUÉDRAOGO
- 16. Ministre des Infrastructures : Monsieur Éric Wendenmanegha BOUGOUMA
- 17. Ministre de l'Énergie : Monsieur Bachir Ismaël OUÉDRAOGO
- 18. Ministre des Mines et des Carrières : Monsieur Oumarou IDANI
- 19. Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière :

Monsieur Vincent Timbindi DABILGOU

20. Ministre de la Femme, de la Solidarité nationale, de la Famille et de l'Action humanitaire :

Madame Hélène Marie Laurence ILBOUDO/MARCHAL

- 21. Ministre du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat : Monsieur Harouna KABORÉ
- 22. Ministre des Ressources animales et halieutiques : Monsieur Sommanogo KOUTOU
- 23. Ministre de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des Jeunes :

Monsieur Salifo TIEMTORÉ

- 24. Ministre de l'Urbanisme et de l'Habitat : Monsieur Maurice Dieudonné BONANET
- 25. Ministre des Droits humains et de la Promotion civique : Madame Maminata OUATTARA née OUATTARA
- 26. Ministre de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement climatique :
  Monsieur Batio BASSIÈRE
- 27. Ministre de la Culture, des Arts et du Tourisme : Monsieur Abdoul Karim SANGO
- 28. Ministre des Sports et des Loisirs : Monsieur Daouda AZOUPIOU
- 29. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, chargé du Budget :

  Madame Édith Clémence YAKA
- 30. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et du Développement, chargé de l'aménagement du territoire : Madame Pauline ZOURÉ
- 31. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Administration territoriale, de la Décentralisation et de la Cohésion sociale, chargé de la Décentralisation et de la Cohésion sociale :

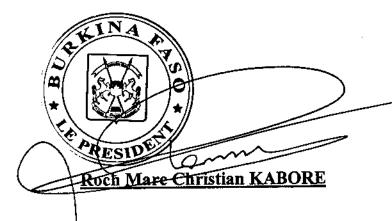
  Madame Madiara SAGNON née TOU

32. Ministre délégué auprès du Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation, chargé de la Recherche Scientifique et de l'Innovation:

## Monsieur Urbain İbrahim COULIDIATI

Article 2: Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 janvier 2019



Le Premier Ministre

Christophe Joseph Marie DABIRE